

Application agréée E-legalite com



99_DE-068-216803759-20210630-DCM2_30_06

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GÖEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4):

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI
Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT
M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 2: PROJET DE CONSTRUCTION DE DEUX ESPACES D'ACCUEIL, DE LOCAUX DE RANGEMENTS SCOLAIRES ET ASSOCIATIFS ET DE MISE AUX NORMES ERP, ACCESSIBILITE ET PMR – COMPLEXE MERMOZ/SPECIALISEE

Lors de sa réunion du 20 novembre 2020, la municipalité avait donné son accord pour l'étude du projet d'extension des espaces associatifs et scolaires, au complexe sportif Mermoz / salle Spécialisée.

Pour rappel, en complément du public scolaire en journée, ces deux salles sont occupées tous les soirs de la semaine entre 17h et 22h par la SGEW et l'ASCA Handball, ainsi que les samedis et dimanches en plus des JSP (jeunes sapeurs-pompiers).

Il a été constaté à ce jour, une insuffisance manifeste de locaux de rangement, de salles de réunion et de convivialité, autant pour le public scolaire que pour les associations utilisatrices.

Afin de rationaliser les coûts et de respecter les conformités règlementaires, sur demande de la ville, la société STRUCTURE CONCEPT (Ingénierie de la Construction) a étudié la faisabilité d'une construction pour un seul bâtiment en extension des 2 salles précitées et a évalué un

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021

Application agréee E-legalite com

montant de réalisation à 3 174 000 € TTC, hors frais annexes (MOE, Cল্টিডি), ইণ্ডিটিট বিজ্ঞান ভাগি2_30_06_ aléas de chantier)

Un deuxième scénario consisterait à préconiser deux extensions plus petites et distinctes pour chaque association. S'y rajouterait l'opportunité d'effectuer une mise aux normes impérative des toilettes, vestiaires et accès PMR pour les deux salles précitées. Cette deuxième version a été évaluée à un montant de réalisation de 2 012 496 TTC détaillés comme suit :

Travaux:

1 402 750 € HT

MO:

168 330 € HT

Etude Sols, CT, CSP:

35 000 € HT

Aléas Chantier:

71 000 € HT

TOTAL
TVA 20%

1 677 080 € HT 335 416 € HT

2 012 496 TTC

Les aides financières possibles :

DETR: 40 %, soit 560 000 HT

DSIL: 20 %, soit 168 550 HT

(Dotation de Soutien aux Investissements Locaux)

D'autres aides financières pourraient s'y ajouter (FEDER - Fonds européen de développement régional, Région Grand-Est, CEA (Collectivité européenne d'Alsace), ADEME (Agence de la Transition Ecologique...) dont les différentes demandes restent à effectuer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'émettre un accord de principe quant à l'opportunité de réaliser deux extensions au complexe Mermoz / Salle spécialisée à destination notamment des associations utilisatrices du site : la SGEW (Société de Gymnastique Espérance de Wittelsheim) et l'ASCA Handball de Wittelsheim,
- d'indiquer que le montant prévisionnel des travaux envisagés est évalué à 2 012 496 TTC,
- de préciser que lesdits travaux incluront une mise aux normes impérative des toilettes, vestiaires et accès PMR pour les deux salles précitées,
- o d'inscrire le montant de la dépense prévisionnelle aux BP 2022 et suivants,
- o de procéder au recrutement d'une maîtrise d'œuvre (MOE) dans le cadre de ces travaux.
- de solliciter dans le cadre de ce projet différentes demandes d'aides financières auprès de :

le 01/07/2021

Application agréée E-legalite.com

- > Le FEDER (Fonds Européen de Développement Régional)
- > La Région Grand-Est
- > La CeA (Collectivité européenne d'Alsace)
- > ADEME (Agence de la Transition Ecologique)
- o d'autoriser le Maire à la signature de tout document se rapportant à ce projet.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A Réception par le représentant de l'Eta ... 1... 1/1/1... 2021

T Publication - Notification ... 2... 1/1/1... 2021

Le Maire

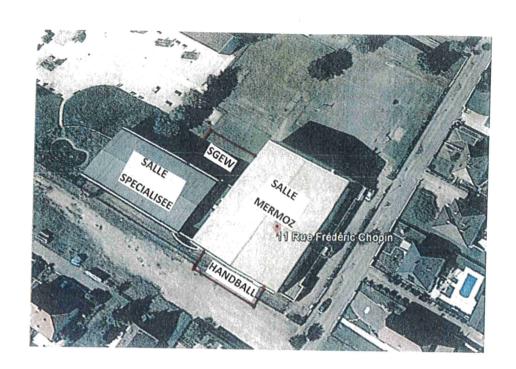
Pour extrait conforme

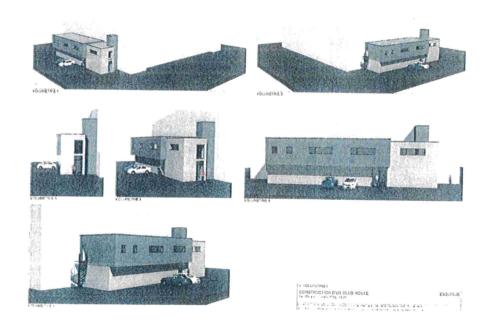
Le Maire

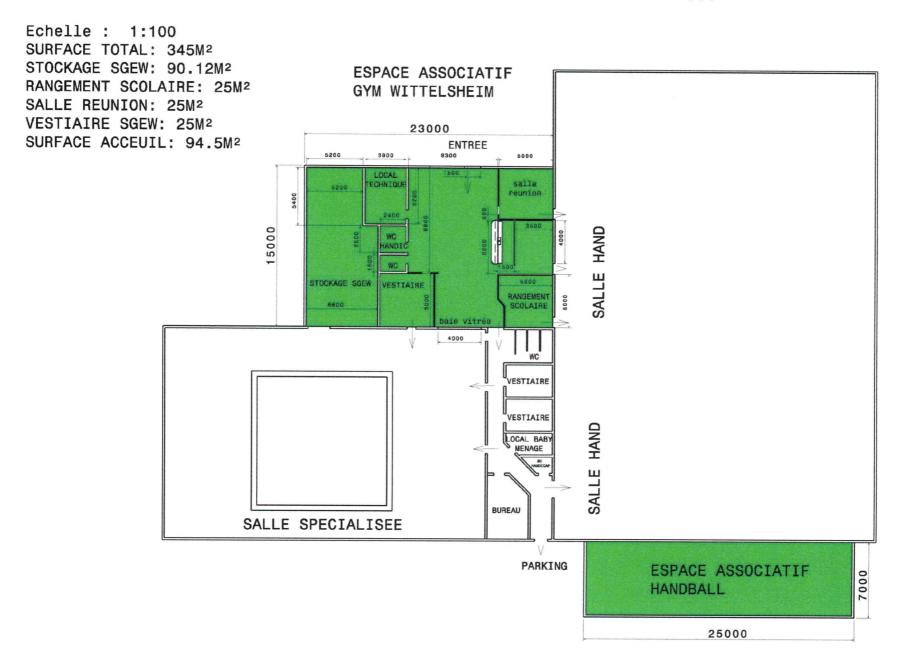
Yves GOEPFERT

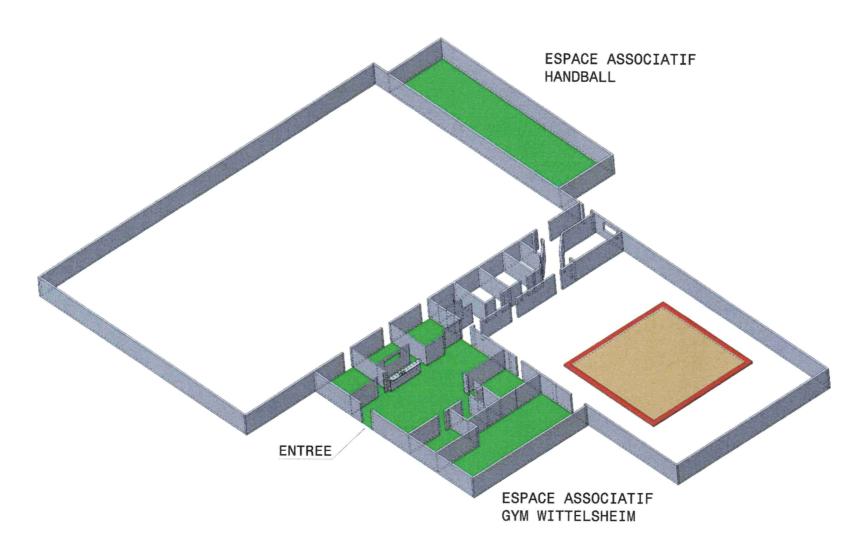
le 01/07/2021

Application agnéée E-legalite.com 99_DE=088-216803759-20210630-DCM2_30_06_









Vue isométrique Echelle : 1:100

Application agréée E-legalite.com _DE-068-216803759-20210630-DCM3_30_06



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4):

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI
Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT
M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 3 : AUTORISATION DE LOCATION DE LA SALLE CIGOGNE ATTENANTE AU CLUBHOUSE PETANQUE

Régulièrement, la ville est interrogée quant à la possibilité de location à titre privé de la salle « CIGOGNE », rue du parc.

Cette dernière est principalement gérée par les membres du club de pétanque, dont le clubhouse est rattaché à ladite salle.

Avant la rénovation de 2019, ce clubhouse était utilisé en autonomie par le club de pétanque qui (lié par bail emphytéotique avec la ville) s'acquittait des différentes factures d'eau, d'électricité, de chauffage et autres frais annexes.

Faisant suite à la réhabilitation dans sa totalité du site, l'ensemble du bâtiment (clubhouse et salle CIGOGNE) a été réintégré sous gestion communale, la ville supportant à présent l'ensemble des frais.

RECU EN PREFECTURE le 01/07/2021

Application agréée E-legalite con

99 DE-068-216803759-20210630-DCM3_30_06

L'arrêté N°700-2019 présenté en annexe fait état d'une location possible des salles communales pour « les utilisateurs locaux et les soirées familiales » au tarif de 106€ par location.

Etant donné que ladite salle n'est pas équipée ni de cuisine ni de mobilier indépendamment des équipements du clubhouse du pétanque-club, il n'est pas envisageable de pouvoir faire profiter de la location de la salle à des utilisateurs locaux autres que les membres du pétanque-club. Elle est cependant mise à disposition des associations utilisatrices (Centre Socio-Culturel Wit'taCité et Passerelle) qui l'utilisent habituellement tous les jours de semaine pour la pratique de leurs activités.

Le principe d'octroi de location d'une salle communale impose au bénéficiaire de se charger à ses frais exclusifs du rangement et du nettoyage du lieu les week-end et jours fériés, exception faite en semaine où cette tâche est assurée par les agents municipaux.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de permettre la location à titre privé de la salle « CIGOGNE » aux membres du pétanque-club moyennant une redevance de 106€ au profit de la Ville par location,
- d'indiquer que la location imposera au bénéficiaire de se charger à ses frais exclusifs du rangement et du nettoyage du lieu les week-end et jours fériés, exception faite en semaine où cette tâche est assurée par les agents municipaux.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE 2021 Réception par le représentant de l'Etat - 2 JUIL

Le Maire

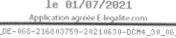
Publication - Notification ..

POUR LE MAIRE i'Adjoint délégué Thierry RAUBER

Pour extrait conforme

Le Maire

Yves GOEPFERT





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus: 33 Conseillers en fonction: 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4):

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3) Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT

M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 4: COMPTE DE GESTION 2020

BUDGET PRINCIPAL

SERVICE DE L'EAU, SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT LOTISSEMENTS « ZACT NORD », « MERMOZ » ET ZAE AMELIE

Le Service financier :

après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

le 01/07/2021 Application agréée E-legalite.com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM4_30_06

- 1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- 3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Il est déclaré que le compte de gestion dressé par le Trésorier pour l'exercice 2020, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- o d'approuver le compte de gestion 2020 du budget principal,
- o d'approuver le compte de gestion 2020 des budget annexes :
 - du service des eaux,
 - du service assainissement,
 - des lotissements « ZAC NORD », « MERMOZ » et « AMELIE ».

2021

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Maire

Yves GOEPFERT

Application agréée E-legalite com





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus: 33 Conseillers en fonction: 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3) Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN

M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT

M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 5: COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET PRINCIPAL

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

le 01/07/2021 Application agréée E-legalite.com

99 DE-068-216803759-20210630-DCM5_30_06_

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses ou	Recettes ou	Dépenses ou	Recettesou	Dépenses ou	Recettesou
	déficits	excédents	déficits	excédents	déficits	excédents
Résultats reportés	1625 172,04€			1 160 727,18 €	1625 172,04 €	1160727,18€
Opérations de l'exercice	2 418 908,79 €	3 695 188,67 €	8 507 271,03 €	8 690 026,20 €	10 926 179,82€	12 385 214,87 €
Rattachements / RAR			156 369,73 €	247 496,81€	156 369,73€	247 496,81€
TOTAUX	4 044 080,83 €	3 695 188,67 €	8 663 640,76 €	10 098 250,19 €	12 707 721,59 €	13 793 438,86 €
Résutalts de clôture	348 892,16 €	- €		1434 609,43 €	348 892,16 €	1434 609,43 €
Restes à réaliser	980 513,54€	1043 214,80 €			980 513,54 €	1043 214,80 €
TOTAUX CUMULES	5 024 594,37 €	4 738 403,47 €	8 663 640,76 €	10 098 250,19 €	13 688 235,13 €	14 836 653,66 €
Résultats budget assainissement		679 277,20 €		466 001,54 €		1145 278,74 €
RESULTATS DEFINITIFS		393 086,30 €		1 900 610,97 €		2 293 697,27 €

- 2. de constater pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3. de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4. d'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- 5. d'affecter le résultat d'exploitation du compte principal de la ville, d'un montant de €. 1 900 610,97 comme suit :
 - * 002 Excédent de fonctionnement reporté

€. 1 900 610,97

	ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE	_	
D A	Réception par le représentant de l'Etat	2021 WIF	extrait conforme
E	Publication - Notification Z JUIL. ZUZ1	MAIRIE	Start
1	DE WITTER	* TAUT-RHIT	es GOEPFERT
-	I Duber	•	

Application agréee E-legalite com



99_DE-068-216803759-20210630-DCM6_30_06

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI
Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT
M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 6: COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE - SERVICE DE L'EAU

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

le 01/07/2021

Application agréée E-legalite.com 99_DE-068-216803759-20210630-DCM6_30_0

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		63 901,53 €		130 447,09 €	0,00 €	194 348,62
Opérations de l'exercice	14 481,62 €	40 181,85 €	88 354,89 €	27 008,03 €	102 836,51€	67 189,88
Rattachements / RAR					0,00€	0,00
TOTAUX	14 481,62 €	104 083,38 €	88 354,89 €	157 455,12 €	102 836,51€	261538,50
Résutalts de clôture		89 601,76 €		69 100,23 €	0,00 €	158 701,99
Restes à réaliser					0,00€	0,00
TOTAUX CUMULES	14 481,62 €	104 083,38 €	88 354,89 €	157 455,12 €	102 836,516	261538,50
RESULTATS DEFINITIFS	AND SERVICE SERVICE	89 601,76 €		69 100,23 €		158 701,99 €

- 2. de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3. reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4. d'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- 5. d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du service eau, d'un montant de €. 69 100,23 comme suit :
 - * virement à la section d'investissement

0,00

* affectation à l'excédent reporté

69 100,23

Pour extrait conforme ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Le Maire Réception par le représentant de l'Etal A T Publication - Notification Le Maire Yves GOEPFERT

Application agréée E-legalite.com 39_DE=068=216803759=20210630=DCM7_30_ns



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI
Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT
M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 7: COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE - SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Application agrée E-legalite com 99_DE-068-216803759-20210630-DCM7_30_06

	INVESTIS	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		BLE
LIBELLES	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés		627 896,05€		541343,72€	0,00 €	1169 239,77
Opérations de l'exercice	227 102,40 €	278 483,55 €	701636,49 €	626 294,31€	928 738,89 €	904 777,86
Rattachements / RAR					0,00€	0,00
TOTAUX	227 102,40 €	278 483,55 €	701636,49€	626 294,31€	928 738,89 €	2 074 017,63
Résutalts de clôture		51381,15 €	-75 342,18 €		-75 342,18 €	51381,15
Restes à réaliser					0,00€	0,00
TOTA UX CUM ULES	227 102,40 €	679 277,20 €	701636,49 €	626 294,31€	928 738,89 €	2 074 017,63
RESULTATS DEFINITIFS		679 277,20 €		466 001,54 €		1 145 278,74 €

- 2. de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3. reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4. d'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- 5. d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du service eau, d'un montant de €. 466 001,54 comme suit :
 - * virement à la section d'investissement

0,00

* affectation à l'excédent reporté

466 001,54

Pour extrait conforme ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Le Mair Réception par le représentant de l'Etat ATE Publication - Notification2 Le Maire Yves GOEPFERT

Application agréée E-legalite.com 99_DE=068=216803759=20210630=DCM3-30-n6



EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GÖEPFERT, M. Thierry RAÜBER, Mme Christine DHALLENNE-HÄEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4):

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3) Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT

M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 8: COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE - ZACT HOHMATTEN / NORD

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

le 01/07/2021

Application agréee E-legalite.com 99_DE-068-216803759-20210630-DCM8_30_06

LIBELLES	INVESTIS	SSEMENT	FONCTION	NEMENT	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
	312 079.69 €		e transpagnesse sente en	287 388,62€	312 079,69 €	287 388,62
Résultats reportés Opérations de l'exercice	0.00€	0,00	5 817,00 €	0,00€	5 817,00 €	0,00
Rattachements / RAR	0,00				0,00€	0,00
TOTAUX	312 079,69€	0,00€	5 817,00 €	287 388,62 €	317 896,69 €	287 388,62
Résutalts de clôture	-312 079,69€			281571,62 €	-312 079,69€	281571,62
Restes à réaliser					0,00€	0,00
TOTA UX CUM ULES	312 079,69 €	0,00€	5 817,00 €	287 388,62 €	317 896,69 €	287 388,62
RESULTATS DEFINITIFS	312 079,69 €	0,00€		281 571,62 €	-30 508,07 €	and the supplier

- 2. de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3. reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4. d'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- 5. d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du lotissement « Mermoz », d'un montant de €. 281 571,62 comme suit :
 - * virement à la section d'investissement

* affectation à l'excédent reporté

281 571,62

eren de la constant	ACTE CERTIFIE	EXECUTOIRE	Pour	extrait conforme
DATE	Réception par le représentant de l'Eta Publication - Notification	- 1 JUIL 2021	AIR SALLING BO	Le Maire
Kanada seren	Le Maire		TAUT-RAIL	ves GOEPFERT
	AIR	2 bea		





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI
Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER
Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER
M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN
M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER
Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT
M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 9: COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE - LOTISSEMENT MERMOZ

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Application agréee E-legalite.com 99_DE-068-216803759-20210630-DCH9_30_06

LIBELLES	INVESTIS	SSEMENT	FONCTION	NEMENT	ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
	70.540.00.0	a Acia adalah sarah dalah sarah da arah		426 218,36 €	70 519,82 €	426 218,36 €
Résultats reportés	70 519,82 € 17 575.00 €	22 586,50 €	40 161,50 €	110 885,00 €	57 736,50 €	133 47 1,50
Opérations de l'exercice Rattachements / RAR	I/ 3/3,00 Q	22 300,30 0	40 0,000	1000,00	0,00€	0,00 €
TOTAUX	88 094,82 €	22 586,50 €	40 161,50 €	537 103,36 €	128 256,32 €	559 689,86 €
Résutalts de clôture	-65 508,32 €			496 941,86 €	-65 508,32 €	496 941,86 €
Restes à réaliser					0,00€	0,00 €
TOTAUX CUMULES	88 094,82 €	22 586,50 €	40 161,50 €	537 103,36 €	128 256,32 €	559 689,86 €
RESULTATS DEFINITIFS	65 508,32 €	0,00 €		496 941,86 €		431433,54 €

- 2. de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3. reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4. d'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- 5. d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe du lotissement « Mermoz », d'un montant de €. 496 941,86 comme suit :
 - * virement à la section d'investissement

€.

* affectation à l'excédent reporté

496 941,86

Pour extrait conforme ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Réception par le représentant de l'Etat Le Maire <u> 2 juni.</u> Publication - Notification .. Le Maire Yves GOEPFERT

Application agréee E-legalite.com





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GÖEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)

Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI

Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER

Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER

M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN

M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT

M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 10: COMPTE ADMINISTRATIF 2020

BUDGET ANNEXE - ZAE AMELIE

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par M. Yves GOEPFERT, Maire,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1. de donner acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

le 01/07/2021

Application agréée E-legalite com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM10_30_06

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	Dépenses ou déficits (1)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)	Dépenses ou déficits (2)	Recettes ou excédents (1)
Résultats reportés	556 387,16 €		**************************************	138 222,24 €	556 387,16 €	138 222,24 €
Opérations de l'exercice	226 042,04 €	46 104,84€	272 146,88€	324 785,04 €	498 188,92€	370 889,88 €
Rattachements / RAR					0,00€	0,00€
TOTAUX	782 429,20 €	46 104,84€	272 146,88€	463 007,28 €	1054 576,08 €	509 112,12 €
Résutalts de clôture	-736 324,36 €			190 860,40 €	-736 324,36 €	190 860,40 €
Restes à réaliser					0,00€	0,00 €
TOTAUX CUMULES	782 429,20 €	46 104,84€	272 146,88€	463 007,28 €	1054 576,08 €	509 112,12 €
RESULTATS DEFINITIFS	736 324,36 €			190 860,40 €	-545 463,96 €	

- de constater, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3. reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- 4. d'arrêter les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus,
- 5. d'affecter le résultat d'exploitation du compte annexe de la ZAE « AMELIE », d'un montant de €. 190 860,40 comme suit :
- * virement à la section d'investissement

€..

* affectation à l'excédent reporté

€. 190 860,40.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

A Réception par le représentant de l'Etat ... 1 ... 1 ... 1 ... 1 ... 1 ... 2021

Publication - Notification ... - 2 ... 2021

Le Maire

Yves GOEPFERT

Application agréée E-legalite.com





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)
Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI
Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER

Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER

M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN

M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT

M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 11: DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET VILLE

BUDGET PRINCIPAL

Afin de respecter les équilibres budgétaires prévus dans la nomenclature M14, notamment en ce qui concerne les opérations d'ordre budgétaire, les virements entre section ou à l'intérieur des sections, et après affectation des résultats définitifs, il convient de modifier le budget comme suit :

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021

Application agréée E-legalite.com 99_DE-068-2168:03759-20210630-DCM11_30_06

SECTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	042	675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	- 5 000,00 €	
INVESTISSEMENT	040	28152	Amortissement des installations de voiries		39 300,00 €
FONCTIONNEMENT	042	777	Quote-part des subventions transférées au compte de résultat		700,00 €
INVESTISSEMENT	041	2031	Frais d'études	50 000,00 €	
INVESTISSEMENT	020	020	Dépenses imprévues	- 4 000,00 €	
FONCTIONNEMENT	022	022	Dépenses imprévues	700,00€	
FONCTIONNEMENT	70	7035	Locations de droits de chasse et de pêche		2 000,00 €
FONCTIONNEMENT	77	773	Mandats annulés sur exercices antérieurs		12 700,00 €
FONCTIONNEMENT	77	7788	Produits exceptionnels divers		7 000,00 €
FONCTIONNEMENT	023	023	Virement à la section d'investissement	316 700,00 €	
INVESTISSEMENT	021	021	Virement de la section de fonctionnement		316 700,00 €
INVESTISSEMENT	21	2184	Matériel de bureau	20 000,00 €	
FONCTIONNEMENT	002	002	Résultat de fonctionnement réporté		290 000,00 €
INVESTISSEMENT	10	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		- 290 000,00 €
		378 400,00 €	378 400,00 €		

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour les modifications du budget telles que présentées ci-dessus.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A Réception par le représentant de l'Etat 1 JUIL 2021

Publication - Notification Le Maire

TOTAL FONCTIONNEMENT

TOTAL INVESTISSEMENT

Pour extrait conforme

Le Maire

312 400,00 €

66 000,00 €

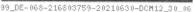
312 400,00 €

66 000,00 €

1014

Yves GOEPFERT

Application agréée E-legalite com





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)

Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI

Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER

Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER

M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN

M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT

M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 12: DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET ZAE AMELIE

BUDGET ANNEXE ZAE AMELIE

Afin de respecter les équilibres budgétaires prévus dans la nomenclature M14, et plus particulièrement en ce qui concerne les virements entre section, il convient de modifier le budget comme suit :

le 01/07/2021

Application agréée E-legalite.com 99_DE-068-216803759-20210630-DCM12_30_06

SECTION	CHAPITRE	NATURE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	023	023	Virement à la section d'investissement	- 30 000 €	
FONCTIONNEMENT	70	7015	Ventes de terrains aménagés		- 30 000 €
			TOTAL FONCTIONNEMENT	- 30 000 €	- 30 000 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner son accord pour les modifications du budget telles que présentées ci-dessus.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

D A Réception par le représentant de l'Etat 1 JUIL 2021

Publication - Notification Le Maire

Pour extrait conforme

Le Maire

Yves GOEPFERT





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus: 33 Conseillers en fonction: 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3) Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT

M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 13: CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET DOMIAL RELATIVE A LA REQUALIFICATION URBAINE DE WITTELSHEIM

La Ville et le bailleur social DOMIAL souhaitent associer leurs efforts et conclure un partenariat afin d'opérer la transformation urbaine de plusieurs quartiers de la Ville de Wittelsheim.

Ce projet d'ampleur engagera une restructuration lourde des secteurs concernés et impliquera des démolitions, des acquisitions foncières, des construction neuves et des réhabilitations.

Il sera mené sur plusieurs années avec pour objectifs la rénovation énergétique d'immeubles existants, le remodelage urbain de certaines zones nécessitant des démolitions et d'accroître la mixité sociale en conjuguant location sociale et accession sociale à la propriété.

RECU EN PREFECTURE le 01/07/2021 Application agrésie E lisquitte com

99 DE-068-216803759-20210630-DCM13_30_06

L'ampleur du projet nécessite une implication forte et de long terme du bailleur social DOMIAL. Aussi la Ville de Wittelsheim a souhaité s'associer à cette importante opération de restructuration.

1. Le Programme global

DOMIAL va engager plusieurs opérations sur une échelle temporelle courant de fin 2021 à la fin de l'année 2030.

Elles porteront sur les éléments suivants :

- Requalification du quartier dit SOBIESKI ;
- Acquisition de l'immeuble puis démolition de l'ancien commissariat de Police sis 48 rue d'Ensisheim à WITTELSHEIM et construction sur l'emprise foncière ainsi libérée de 16 logements locatifs sociaux,
- Acquisition puis démolition de l'ancien centre de secours et construction sur l'emprise foncière ainsi libérée de 35 logements locatifs sociaux,
- Démolition des immeubles 12 16 rue Victor Hugo et 1 7 Rue St Exupéry suivie de la construction sur l'emprise foncière ainsi libérée de 64 logements locatifs sociaux.
- Démolition de l'immeuble et annexes sis au 5 rue de Staffelfelden, puis opération de construction de 32 logements locatifs sociaux et de 8 logements destinés à l'accession sociale à la propriété;
- Démolition des immeubles sis aux 64 et 66 rue de Cernay à WITTELSHEIM, suivie de la construction de 50 logements locatifs sociaux ;
- Construction de 8 logements destinés à l'accession sociale à la propriété rue du Rhin.

2. Coût prévisionnel du programme global

Le coût de l'ensemble de l'opération s'élève à 26 896 411 € TTC.

3. Requalification urbaine pour l'ensemble de la commune : engagements de la société DOMIAL

En ce qui concerne le quartier « SOBIESKI », il fera qui fera l'objet de 3 tranches principales qui s'étaleront sur 5 années au minimum :

- Tranche 1 : Réhabilitation thermique du bâtiment C, sis du 17 au 23 rue Sobieski à WITTELSHEIM et du bâtiment A, sis du 22 au 26 rue Sobieski à WITTELSHEIM ;
- Tranche 2: Démolition de l'immeuble B, sis du 12 au 16 rue Victor Hugo à WITTELSHEIM, après relogement de ses occupants.
- Tranche 3 : Démolition de l'immeuble D, sis du 1 au 7 rue St Exupéry à WITTELSHEIM, après relogement de ses occupants.

Le programme des travaux sera effectué suivant le calendrier indicatif annexé aux présentes et rappelé ci-dessous (sous réserve de recours éventuels, d'évènements relevant du caractère de la force majeure ou de situation d'état d'urgence sanitaire avant des conséquences sur les délais d'exécution des prestations par les attributaires des marchés lancés par la société DOMIAL):

> Relogement immeuble B : d'octobre 2021 à septembre 2023

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021

Application agridde E-legalite com 99_DE-068-216803759-20210630-DCM13-30-06

> Démolition immeuble B : d'octobre 2023 à mai 2024

- > Construction de logements neufs (18) emprise immeuble B : janvier 2023 à août 2025
- Réhabilitation thermique bâtiments A et C : de décembre 2020 à décembre 2021.
- > Relogement immeuble D : d'octobre 2023 à septembre 2025
- Démolition immeuble D : octobre 2025 à juillet 2026
- Construction de logements neufs (46) emprise immeuble D : août 2026 à novembre 2028

En ce qui concerne les autres quartiers / sites de la ville :

- L'acquisition et la démolition de l'ancien Centre de secours rue de Cernay puis la construction de 35 logements neufs : janvier 2023 à mars 2025
- > Relogement immeubles 64 et 66 de la résidence Bellevue : juin 2023 à mai 2027
- Démolition immeubles 64 et 66 de la résidence Bellevue : juin 2025 à mars 2028
- > Construction de logements neufs (50) site de la résidence Bellevue :
 - 66 rue Bellevue hors emprise bâtiment (18) : de décembre 2022 à mars 2022 pour 9 logements et d'avril 2026 à juillet 2027 pour 9 logements
 - 64 rue Bellevue emprise bâtiment (32) : d'avril 2028 à mars 2030
- ▶ Démolition et construction de logements neufs (32) rue de Staffelfelden : décembre 2021 à janvier 2024
- Démolition et construction de logements neufs (16) ancien commissariat rue d'Ensisheim : septembre 2021 à octobre 2023

Au total, une fois l'ensemble des opérations réalisées la ville de Wittelsheim bénéficiera de 70 logements sociaux supplémentaires en 2030 par rapport à 2021.

4. <u>Participation financière de la VILLE (opération SOBIESKI) : engagements de la VILLE</u>

Il est convenu que la VILLE versera à DOMIAL une participation correspondant à 40 % du coût TTC de l'opération « Sobieski » de démolition tel que calculé après attribution des marchés par DOMIAL, dans la limite maximale de 30.000 € HT par logement démoli.

La démolition du Bâtiment B est estimée à 864 000 € TTC ; La démolition du Bâtiment D est estimée à 1 440 000 € € TTC.

5. Modalité de versement :

Cette participation sera versée, conformément au planning d'exécution des travaux de démolition annexé aux présentes, en 6 échéances annuelles.

<u>Bâtiment B:</u>

2021 : 172.800 € 2022 : 172.800 €

<u>Bâtiment D:</u>

2023 : 144.000 € 2024 : 144.000 € 2025 : 144.000 € 2026 : 144.000 €

Soit un coût total de 921.600 € TTC.

REÇU EN PREFECTURE le 81/87/2821 Application agrée E-legalite.com

99 DF-068-216803759-20210630-DCM13 30_06

6. <u>Participation financière de DOMIAL (opération SDIS) : engagements de DOMIAL</u>

Il est convenu que DOMIAL versera à la Ville un montant de 400 000€ pour l'acquisition de l'ancien Centre de secours, rue de Cernay. Ce montant est inférieur à l'avis de France domaine n° 2021-375V0058/2021-68375-00562 en date du 15 mars 2021 et a été convenu par négociation entre les parties le 08/06/2021. Également, DOMIAL fera son affaire de l'opération de démolition du bâtiment et du bâtiment annexe en alignement de la rue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de valider le projet présenté par DOMIAL en vue de la transformation urbaine de plusieurs quartiers de la Ville,
- de permettre la signature de la convention de partenariat entre la Ville et DOMIAL présentée en annexe en ce qui concerne lesdits projet,
- de prévoir aux futurs BP de la Ville une participation financière de la Ville en faveur de DOMIAL correspondant à 40 % du coût TTC de l'opération « SOBIESKI » de démolition comme détaillé dans le projet de convention,
- d'autoriser le maire à la signature de l'acte authentique de cession à intervenir de l'ancien centre de secours situé rue de Cernay au profit de DOMIAL au montant de 400 000 € nets vendeurs, frais annexes et démolition du bâtiment principal et annexe (en alignement de rue) à charge de l'acquéreur;
- d'autoriser le Maire à la signature de tout document se rapportant au projet.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Réception par le représentant de l'Etat 1 1 1 2021 Le Maire

Le Maire

Le Maire

Yves GOEPFERT

POUR LE MAIRE l'Adjoint délégué Thierry RAUBER

1 Leub

le 01/07/2021

Application agréée E-legalite.com 99_DE-068-216803759-20210630-DCM13_30_06





CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA REQUALIFICATION URBAINE A WITTELSHEIM

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021 Application agréee E-legalite com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM13_30_06

Entre:

d'une part, la Ville de WITTELSHEIM, représentée par son Maire, Monsieur Yves GOEPFERT en application d'une délibération du Conseil Municipal du 24 mai 2020 et du 04 juin 2020,

ci-après dénommée : la VILLE,

et d'autre part, La société dénommée DOMIAL, Société anonyme au capital de 21.417.664,00 €, dont le siège est à COLMAR (68000), 25 place du Capitaine Dreyfus, identifiée au SIREN sous le numéro 945 651 149 002 35 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de COLMAR,

représentée par Monsieur Christian KIEFFER, Directeur Général, demeurant professionnellement à COLMAR (68000), 25, Place du Capitaine Dreyfus, nommé à cette fonction suivant délibération du Conseil d'Administration du 3 avril 2017,

ci-après dénommée : DOMIAL.

IL EST ENSUITE EXPOSE CE QUI SUIT:

La VILLE et DOMIAL souhaitent associer leurs efforts et conclure un partenariat afin d'opérer la transformation urbaine de plusieurs quartiers de la Ville de Wittelsheim.

Ce projet d'ampleur engagera une restructuration lourde des secteurs concernés et impliquera des démolitions, des acquisitions foncières, des construction neuves et des réhabilitations.

Il sera mené sur plusieurs années avec pour objectifs la rénovation énergétique d'immeubles existants, le remodelage urbain de certaines zones nécessitant des démolitions et d'accroitre la mixité sociale en conjuguant location sociale et accession sociale à la propriété.

L'ampleur du projet nécessite une implication forte et de long terme du bailleur social DOMIAL. Aussi la Ville de Wittelsheim a souhaité s'associer à cette importante opération de restructuration.

Les parties s'accordent par la présente sur un programme de travaux à réaliser et une enveloppe de participation financière allouée par la ville.

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021

Application agréée E-legalite com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM13 30 06

7. Le Programme global

Domial va engager plusieurs opérations sur une échelle temporelle courant de début 2021 à la fin de l'année 2030.

Elles porteront sur les éléments suivants :

- requalification du quartier dit SOBIESKI ;
- Acquisition de l'immeuble puis démolition de l'ancienne Gendarmerie sise 48 rue d'Ensisheim à WITTELSHEIM et construction sur l'emprise foncière ainsi libérée de 16 logement locatifs sociaux.
- Acquisition puis démolition de l'ancien immeuble du SDIS, 12 16 rue Victor Hugo et 1 7 Rue St Exupéry à WITTELSHEIM suivie de la construction sur l'emprise foncière ainsi libérée de 99 logement locatifs sociaux,
- Démolition de l'immeuble et annexes sis au 5 rue de Staffelfelden à WITTELSHEIM, puis opération de construction de 32 logements locatifs sociaux et de 8 logements destinés à l'accession sociale à la propriété ;
- Démolition des immeubles sis aux 64 et 66 rue de Cernay à WITTELSHEIM, suivie de la construction de 50 logements locatifs sociaux.
- Construction de 8 logements destinés à l'accession sociale à la propriété rue du Rhin.

8. Coût prévisionnel du programme global

Le coût de l'ensemble de l'opération s'élève à 26 896 411 € TTC.

Il est détaillé en ANNEXE.

9. <u>Requalification urbaine pour l'ensemble de la commune : engagements de la société DOMIAL</u>

En ce qui concerne le quartier « SOBIESKI », il fera l'objet de 3 tranches principales qui s'étaleront sur 5 années au minimum :

- Tranche 1 : Réhabilitation thermique du bâtiment C, sis du 17 au 23 rue Sobieski à WITTELSHEIM et du bâtiment A, sis du 22 au 26 rue Sobieski à WITTELSHEIM ;
- Tranche 2 : Démolition de l'immeuble B, sis du 12 au 16 rue Victor Hugo à WITTELSHEIM, après relogement de ses occupants.
- Tranche 3 : Démolition de l'immeuble D, sis du 1 au 7 rue St Exupéry à WITTELSHEIM, après relogement de ses occupants.

Se reporter au planning annexé

Le programme des travaux sera effectué suivant le calendrier indicatif annexé aux présentes et rappelé ci-dessous (sous réserve de recours éventuels, d'évènements relevant du caractère de la force majeure ou de situation d'état d'urgence sanitaire ayant des conséquences sur les

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021 Application agréée Elogalite com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM13_30_06

délais d'exécution des prestations par les attributaires des marchés lancés par la société DOMIAL)

- > Réhabilitation thermique bâtiments A et C : de décembre 2020 à décembre 2021.
- > Relogement immeuble B: d'octobre 2021 à septembre 2023
- > Démolition immeuble B : d'octobre 2023 à mai 2024
- Construction de logements neufs (18) emprise immeuble B : janvier 2023 à août 2025
- > Relogement immeuble D: d'octobre 2023 à septembre 2025
- > Démolition immeuble D : octobre 2025 à juillet 2026
- Construction de logements neufs (46) emprise immeuble D : août 2026 à novembre 2028

En ce qui concerne les autres quartiers / sites de la ville :

- > Acquisition et démolition de l'ancien Centre de secours rue de Cernay et construction sur l'emprise foncière ainsi libérée de 35 logements neufs : janvier 2023 à mars 2025
- > Relogement immeubles 64 et 66 de la résidence Bellevue : juin 2023 à mai 2027
- Démolition immeubles 64 et 66 de la résidence Bellevue : juin 2025 à mars 2028
- Construction sur l'emprise foncière ainsi libérée de logements neufs (50) site de la résidence Bellevue :
 - 66 rue Bellevue hors emprise bâtiment (18) : de décembre 2022 à mars 2022 pour 9 logements et d'avril 2026 à juillet 2027 pour 9 logements
 - 64 rue Bellevue emprise bâtiment (32) : d'avril 2028 à mars 2030
- > Démolition et construction de logements neufs (32) rue de Staffelfelden : décembre 2021 à janvier 2024
- ▶ Démolition et construction de logements neufs (16) ancien commissariat rue d'Ensisheim : septembre 2021 à octobre 2023

10. Participation financière de la VILLE : engagements de la VILLE

Il est convenu que la VILLE versera à DOMIAL une participation correspondant à 40 % du coût TTC de l'opération de démolition tel que calculé après attribution des marchés par DOMIAL, dans la limite maximale de 30.000 € HT par logement démoli.

La démolition du Bâtiment B est estimée à 864 000 € TTC ; La démolition du Bâtiment D est estimée à 1 440 000 € € TTC.

11. Modalité de versement :

Cette participation sera versée, conformément au planning d'exécution des travaux de démolition annexé aux présentes, en 6 échéances annuelles.

Bâtiment B:

2021 : 172.800 € 2022 : 172.800 €

Bâtiment D:

2023 : 144.000 € 2024 : 144.000 € 2025 : 144.000 € 2026 : 144.000 €

Soit un coût total de 921.600 € TTC.

Application agréée E legalite com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM13_30_06

Le versement de la participation sera effectif au plus tard au 30 juin de chaque année susmentionnée.

12. Clause de revoyure

Le montant à la charge de la VILLE pourra varier du fait du coût réel des travaux (dont le montant exact sera confirmé lors de la notification des marchés). Ainsi, les parties conviennent qu'en cas de cout de démolition inférieur à celui de 30.000 € HT par logement, elles procéderont à un ajustement des montant ci-dessus afin de les adapter au taux de participation de 40 % du coût TTC de l'opération de démolition auguel la VILLE s'est engagée.

Un avenant sera alors conclu afin d'adapter la participation de la VILLE aux nouveaux montants de démolition.

D'autre part, en cas de refus du Conseil d'administration de DOMIAL d'engager les opérations portant sur le bâtiment D, en cas d'augmentation substantielle du coût de l'opération, et quoi qu'il en soit en cas de dépassement supérieur ou égal à 10 % du prix estimatif de 30.000 € HT par logement, les parties s'engagent d'ores et déjà à se réunir afin de modifier les présentes, soit en abandonnant les opérations prévue pour le bâtiment D et concomitamment les subventions prévues au titre de ce dernier, soit en adaptant tant les montant des travaux à réaliser que les subventions affectées.

Un avenant sera alors conclu afin d'adapter les travaux à réaliser, leur ampleur et la participation de la VILLE.

13. Participation financière de DOMIAL (opération SDIS) : engagements de DOMIAL

Il est convenu que DOMIAL versera à la Ville un montant de 400 000€ pour l'acquisition de l'ancien Centre de secours, rue de Cernay. Ce montant est inférieur à l'avis de France domaine n° 2021-375V0058/2021-68375-00562 en date du 15 mars 2021 et a été convenu par négociation entre les parties le 08/06/2021. Également, DOMIAL fera son affaire de l'opération de démolition du bâtiment et du bâtiment annexe en alignement de la rue.

14. Procédures réglementaires

Pour permettre la réalisation de ces opérations, la VILLE et DOMIAL engageront, chacune en ce qui les concerne, les procédures réglementaires nécessaires à la réalisation des opérations et notamment le dépôt des dossiers de permis de démolir, d'aménager, de construire.

La VILLE s'engage à mettre à disposition de DOMIAL tous documents utiles à cet effet.

15. Durée – effet

La présente convention prend effet à la date de sa signature entre les parties et sa durée portera jusqu'au terme de l'ensemble des opérations de démolition du **site SOBIESKI** et le versement de la dernière échéance de participation de la Ville de Wittelsheim, au plus tard le 20 juin 2026.

Elle ne pourra être résiliée que par commun accord entre les parties dûment constaté par écrit.

Toutes modifications éventuelles des modalités d'exécution de la présente convention doivent faire l'objet d'avenants à la présente convention.

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021 Application agrée E legalite com 99 DE-068-216803759-20210630-DCH13_30_06

16. Conditions suspensives

L'application de la présente convention est conditionnée par :

- L'obtention de toutes les autorisations administratives nécessaires à chaque tranche constitue une condition suspensive s'appliquant au démarrage de l'ensemble des travaux de démolition tels que prévus à la présente convention.
- En cas de non-obtention de ces autorisations, les parties conviennent de se rencontrer autant de fois qu'il sera nécessaire, afin d'évaluer l'évolution du programme, d'y apporter les modifications souhaitables pour atteindre au mieux l'objectif fixé.

ANNEXE 1 : Coût de l'opération et calendrier prévisionnel

Fait à WITTELSHEIM, le En deux exemplaires originaux.

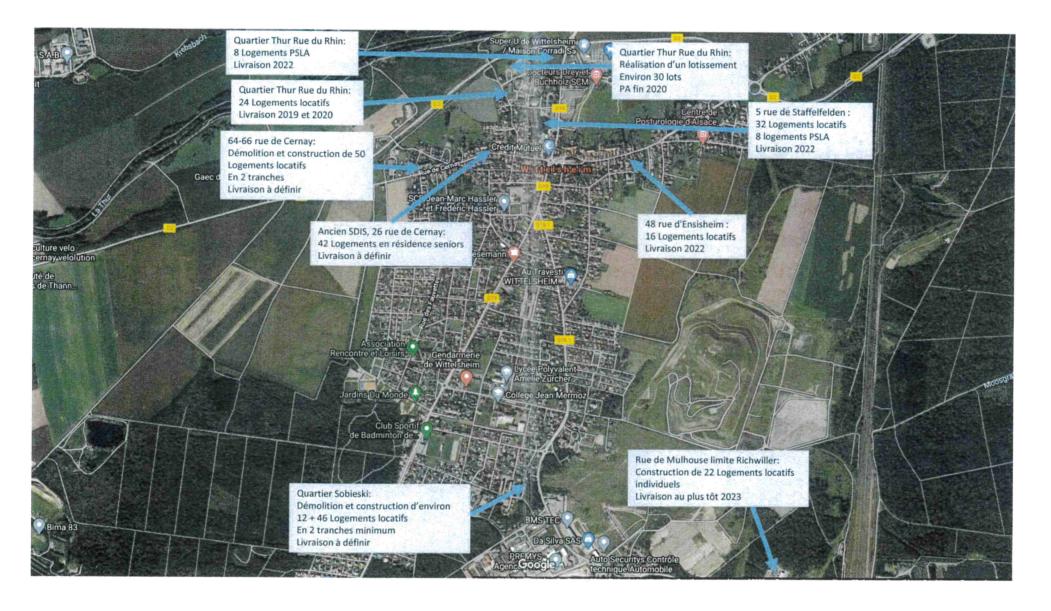
La Ville de Wittelsheim

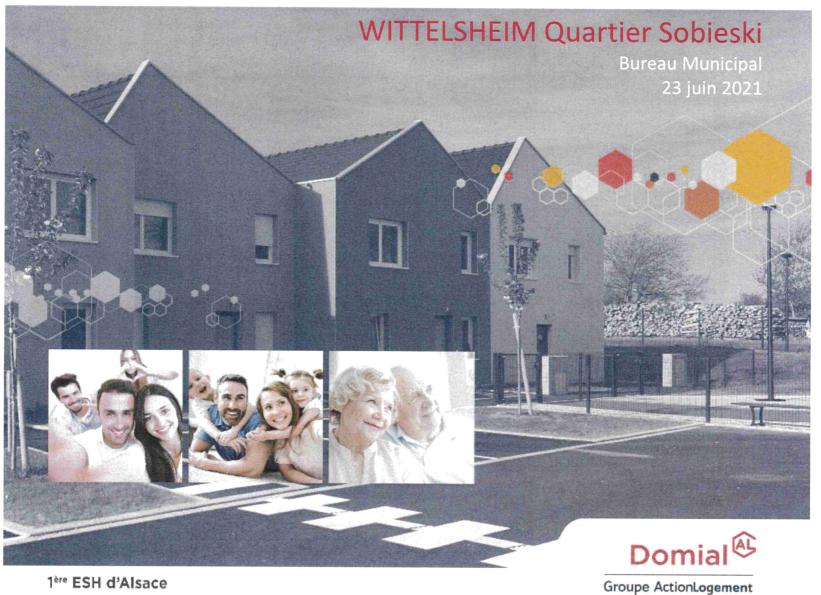
DOMIAL

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2021

Application agreee E-legalite com 99_DE-068-216803759-20210630-DCM13_30_06





1ère ESH d'Alsace

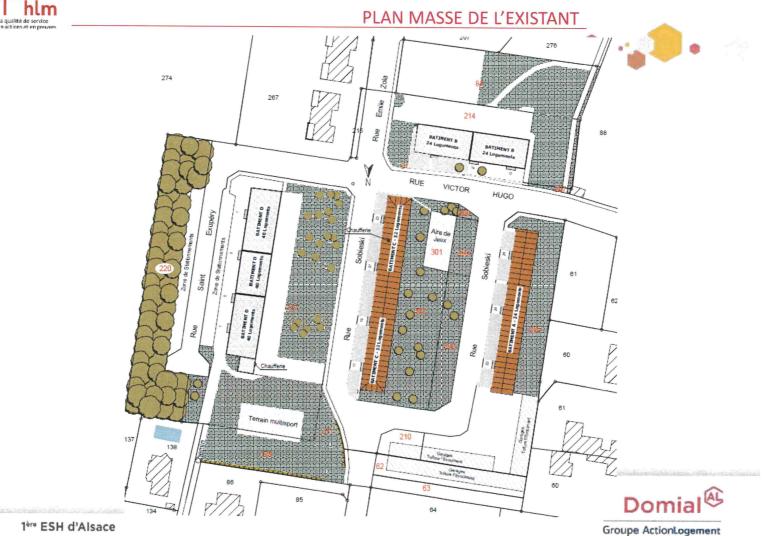


VUE D'ENSEMBLE DU QUARTIER SOBIESKI









REÇU EN PREFECTURE

1e 81/87/2821
Application agréée É-legalite.com





Réhabilitation des bâtiments A et C







Bâtiment A

22-24-26 rue Sobieski (24 logements)

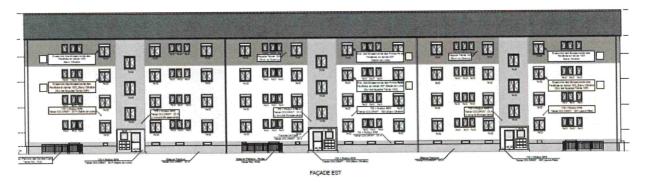








Bâtiment A – façades projet











Bâtiment C

17-19-21-23 rue Sobieski (32 logements)



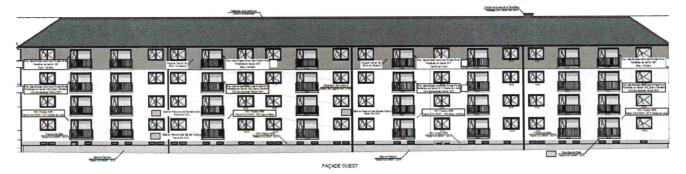






Bâtiment C – façades projet











PROGRAMME DES TRAVAUX

- ✓ Réfection des toitures
- ✓ Isolation thermique extérieure sur l'ensemble des murs
- √ Remplacement des fenêtres
- ✓ Isolation des combles et caves
- ✓ VMC basse pression
- ✓ Mise en place de têtes thermostatiques
- ✓ Création désenfumage
- ✓ Remplacement des portes d'accès aux logements
- √ Remplacement des portes des halls d'entrée
- √ Mise en sécurité électrique dans les logements
- ✓ Remplacement des équipements sanitaires
- √ Rénovation des communs (peintures et sols)
- √ Mise en conformité des garde-corps
- √ Visiophonie







Démolition des bâtiments B et D - reconstruction





Démolition bâtiment B (24 logements)

12-14-16 rue Victor Hugo









Reconstruction de 18 logements après démolition du bâtiment B Plan masse

















Reconstruction de 18 logements après démolition du bâtiment B

Surfaces estimées

			E	ATIMENT A			
Hauteur (m)	Etage	T2 (45m² env.)	T3 duplex (65m² env.)	T4 (80m²env.)	TOTAL	STATIONNEMENT résidents	STATIONNEMENT visiteurs
3	RDC			3	3	5	1,0
6	R+1+C	3	3		6	6	1,0
Tot	al	3	3	3	9	11	2
			E	BATIMENT B			
Hauteur (m)	Etage	T2 (45m² env.)	T3 duplex (65m² env.)	T4 (80m²env.)	TOTAL	STATIONNEMENT résidents	STATIONNEMENT visiteurs
3	RDC			3	3	5	1,0
6	R+1+C	3	3		6	6	1,0
Tot	al	3	3	3	9	11	2
		Т	Ι	Г			
TOTAL		6	6	6	18	22	2
SHAB ESTIMEE		270	390	480	1 140	TOTAL	24
SDP ESTIMEE		290	419	516	1 226	-	Accession to the second



REÇU EN PREFECTURE

Le 81/87/2021

Application agréée E-legalite.com

DE-088-218803759-20218636-DCH13-38-08



DEMOLITION BATIMENTS B ET D - RECONSTRUCTION



Démolition bâtiment D (40 logements)

1-3-5-7 rue Saint-Exupéry

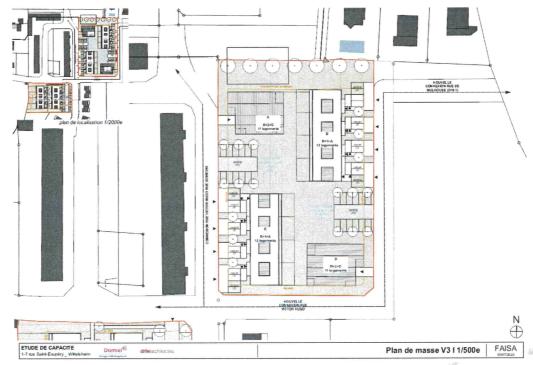






Reconstruction de 46 logements après démolition du bâtiment D

Plan masse









Reconstruction de 46 logements après démolition du bâtiment D Volumétrie









Reconstruction de 46 logements après démolition du bâtiment D

Surfaces estimées

			E	BATIMENT A			
Hauteur (m)	Etage	T2 (45m² env.)	T3 (65m² env.)	T4 (80m²env.)	TOTAL	STATIONNEMENT résidents	STATIONNEMENT visiteurs
3	RDC	2	1		3	3	
6	R+1	2	2		4	4	
9	R+2+C		2	2	4	5	
Tota	al	4	5	2	11	12	
			E	BATIMENT B			
Hauteur (m)	Etage	T2 (45m² env.)	T3 duplex (65m ² env.)	T4 (80m ² env.)	TOTAL	STATIONNEMENT résidents	STATIONNEMENT visiteurs
3	RDC			4	4	4	
6	R+1+A	4	4		8	8	
Tota	al .	4 .	4	4	12	12	
				BATIMENT C			
Hauteur (m)	Etage	T2 (45m² env.)	T3 duplex (65m² env.)	T4 (80m²env.)	TOTAL	STATIONNEMENT résidents	STATIONNEMENT visiteurs
3	RDC			4	4	4	
6	R+1+A	4	4		8	8	
Tota	al	4	4	4	12	12	
				BATIMENT D			,
Hauteur (m)	Etage	T2 (45m ² env.)	T3 (65m² env.)	T4 (80m²env.)	TOTAL	STATIONNEMENT résidents	STATIONNEMENT visiteurs
3	RDC	2	1		3	3	
6	R+1	2	2		4	4	
9	R+2+C		2	2	4	5	
Total		4	5	2	11	12	
TOTAL		16	18	12	46	48	0
SHAR ESTIMEE		720	1 170	960	2 850	TOTAL	48

1 032

3 065



NB : extension parking possible

=> + 16 places

SDP ESTIMEE

774

1 258





RECAPITULATIF FINANCIER



Logements locatifs sociaux

	Nbre logts	Coût TTC	Dont participation Ville
Logts réhabilités	56	2 772 902 €	
Logts démolis	- 127	4 572 000 €	921 600 €
Logts construits	197	19 551 508 €	
TOTAL		26 896 411 €	921 600 € (*)
SOLDE NET LOGTS CONSTRUCTION/DEMOLITION	70		

^(*) Soit une participation de 3,43 % sur l'investissement total

Construction de logements en accession sociale

Rue de Staffelfelden 8 logts Rue du Rhin 8 logts



REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2021

Application agréée E-legalite.com

			Durée	SHAB		Coût HT	99_DE-068-	-216803759-20210630	WANTED THE THEORY OF THE THE THE THE THE THE THEORY OF THE THEORY OF THE
1. INVESTISSEMENTS DOMIAL	Туре	Nb Logt	(Mois)	M2	Ratio/M2 SHAB	Au Logt	Totai	TTC a forgunaison	i' ar bu gearann Ve lle
SOBIESKI Bât C (Rue Sobieski Nr 17-23)	REHAB		12				1 470 500 €	1 578 387 €	NAME OF TAXABLE PARTY.
SOBIESKI Bât A (Rue Sobieski Nr 22-26)	REHAB		10				1 111 849€	1 194 515 €	***************************************
8/06/2021: Décision Mairie pour la démolition des Bâtiments B et D Quartier SOBIESKI									
SOBIESKI Bât B (Rue V. Hugo Nr 12-16)	RELOGEMENT		24	***************************************				***************************************	
SOBIESKI Bât B	DEMIOL	-24	8			30 000	720 000 €	864 000 €	345 600 €
SOBIESKI Bât B (1ere partie sur parking)	CONSTR	9	16	570	1 400		798 000 €	877 800 €	***************************************
SOBIESKI Bât B (2e partie)	CONSTR	9	16	570	1 400	88 667	798 000 €	877 800 €	***************************************
GENDARMERIE 48 rue d'Ensisheim	DEMOL+CONST	16	26	937	1 531	89 688	1 435 000 €	1 584 000 €	
SDIS rue de Cernay	DEMOL+CONST R	35	27	2008	1 550	88 940	3 112 917 €	3 434 208 €	
CONSTRUCTION Rue Staffelfelden	DEMOL+CONST R	32	26	2024	1 566	99 063	3 170 000 €	3 491 500 €	
BELLEVUE Nr 66	RELOGE MENT		24						***************************************
BELLEVUE Nr 64	RELOGE MENT		24						
BELLEVUE Nr 66	DEMIOL	-31	10			30 000	930 000 €	1 116 000 €	***************************************
BELLEVUE Nr 64	DEMIOL	-32	10			30 000	960 000 €	1 152 000 €	
BELLEVUE Nr 66	CONSTR	18	32	572	1 400	44 520	801 360 €	881 496 €	
BELLEVUE Nr 64	CONSTR	32	24	2 608	1 400		3 650 640 €	4 015 704 €	***************************************
SOBIESKI Bât D (1/7 rue Sobieski)	RELOGE MENT		24	***************************************					
SOBIESKI Bât D	DEMIOL	-40	10	*************		30 000	1 200 000 €	1 440 000 €	576 000 €
SOBIESKI Bât D	CONSTR	46	28	2 850	1 400	86 739	3 990 000 €	4 389 000 €	
TOTAL Nb logts construits		197			Sous-to	otal 1 =	24 148 265 €	26 896 411 €	921 600 €
TOTAL Nb logts démolis		-127				_	THE RESIDENCE OF THE PARTY OF T		

70

8

Solde net Construct° - Démolition

Rue Staff. Démol + Construction PSLA

2. PERTES DE LOYERS :

TOTA	571 483 €		
	2026	Base 100%	165 108 €
	2025	Base 75%	123 831 €
	2024	Base 50%	82 554 €
BAT D	2023	Base 25%	55 036 €
	2022	Base 100%	96 636 €
BAT B	2021	Base 50%	48 318 €

3. VALEUR NETTE COMPTABLE:

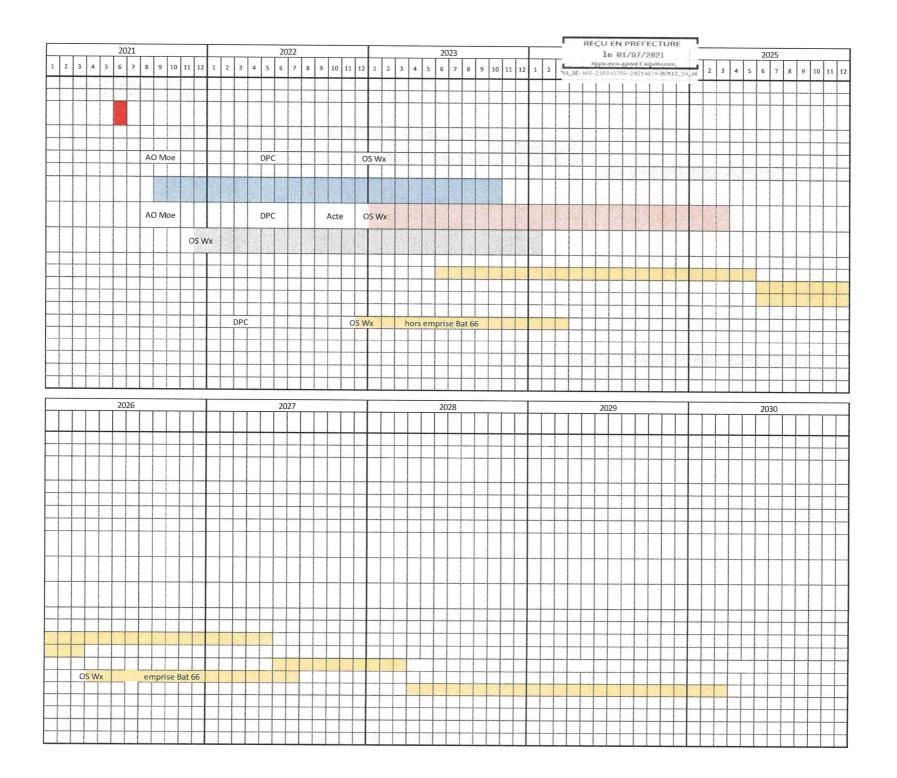
BAT B 300 000 € BAT D 400 000 €

TRAVAUX FUTURS 200 000 € Provision Travaux

TOTAL VALEUR COMPTABLE (3): 900 000 €

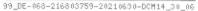
TOTAL DOMIAL (1+2+3): 28 367 894 €

PARTICIPATION	VILLE WITTELS	HEIM:
BATB	2021	172 800 €
BATB	2022	172 800 €
BATD	2023	144 000 €
BATD	2024	144 000 €
BATD	2025	144 000 €
BATD	2026	144 000 €
TOTAL 2021 / 20	921 600 €	
	The second secon	3%



le 01/07/2021







EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)

Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI

Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER

Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER

M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN

M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT

M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 14 : RENOVATION DU PARVIS DU MONUMENT AUX MORTS PROCEDURE CONTENTIEUSE AVEC LA SOCIETE LINGENHELD APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD DE REGLEMENT AMIABLE DU LITIGE

La Société LINGENHELD a été attributaire le 12 septembre 2013 du marché de rénovation du parvis du Monument aux morts pour un montant de 113 153,50 € HT, puis, par avenant, remonté à 134 485,70 € HT.

Après constat de graves malfaçons (délitement des pierres du parvis), la Ville a refusé la réception de l'ouvrage et a décidé d'engager une action en référé auprès du Tribunal administratif de Strasbourg. Un expert a été désigné par le Tribunal qui a conclu à l'entière responsabilité de la Société LINGENHELD.

REÇU EN PREFECTURE le 91/97/2921 Application agréée E-legalite.com

9 DF-068-216803759-20210630-DCM14 30 06

Plutôt que de poursuivre l'affaire devant le Tribunal qui aurait certainement suivi les conclusions de l'expert et aurait rendu un jugement défavorable à la Société LINGENHELD, les deux parties sont convenues de passer un accord amiable de règlement du litige.

Une première rédaction de ce protocole, rédigé par le conseil de la partie adverse, stipulait qu'étaient à la charge de LINGENHELD les frais d'honoraires d'expertise pour un montant de 11 840,74 € HT, les honoraires d'avocats pour un montant de 3 675,00 € HT et le coût de réfection du parvis pour un montant de 35 400,00 € HT. Par contre, figuraient à la charge de la Ville un montant de 7 589,55 € HT au titre des retards de paiement et un montant de 21 332,20 € HT € pour le décompte général définitif du marché.

Dans un premier temps, la Ville a contesté la prise en charge des intérêts de retard. La situation n'évoluant plus, une nouvelle négociation a été engagée directement par la Ville qui a abouti au maintien des coûts et obligations à la charge de la Société LINGENHELD et à l'effacement de tous les coûts à charge de la Ville.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les termes du protocole d'accord de règlement amiable du litige opposant la Ville à la Société LINGENHELD au sujet de malfaçons constatées dans les travaux de rénovation du parvis du Monument aux morts,
- d'autoriser le Maire à signer ce protocole d'accord.

ACTE CERTIFIE EXECUTOIRE Pour extrait conforme

Le Maire

Le Maire

Yves GOEPFERT

POUR LE MAIRE l'Adjoint délégué Thierry RAUBER

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021

Application agréée E logalite com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM14_30_06

ND/MP - 5483870

PROTOCOLE D'ACCORD TRANSACTIONNEL

Entre:

La société LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS, SAS au capital de 5 000 000,00 €, inscrite au RCS de METZ sous le numéro B 305 348 997, dont le siège social se situe sis 9A rue Léon IX – 57850 DABO, agissant par son représentant légal

D'une part

Et

La Commune de WITTELSHEIM, ayant son siège sis 2 rue d'Ensisheim – 68310 WITTELSHEIM, représentée par son Maire, Monsieur Yves GOEPFERT, habilité à l'effet des présentes selon délibération du DATE conformément aux dispositions de l'article L. 2541-12 du code général des collectivités territoriales

D'autre part

PREAMBULE

1

La Commune de WITTELSHEIM est maître d'ouvrage de travaux d'aménagement du parvis du Monument aux Morts.

Selon acte d'engagement du 12 septembre 2013 la réalisation des travaux du lot n° 1 − VRD a été conflée à la société LINGENHELD pour un montant 113 153,50 € H.T. soit 135 331,59 € T.T.C.

Par un avenant n° 1 du 1er juillet 2014, le montant des travaux a été porté à la somme de 134 485,70 € H.T. soit 161 382,84 € T.T.C.

REÇU EN PREFECTURE

le 01/07/2021

Application agréée E-logalite com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM14_30_06

Les opérations préalables à la réception se sont déroulées le 11 juillet 2014.

Le maître d'œuvre a proposé à la Commune de WITTELSHEIM de prononcer la réception avec effet au 11 juillet 2014, avec réserves relatives à :

- La réfection des joints,
- Le nettoyage des mâts EP et de la grille d'ornement.

Le maître d'ouvrage a toutefois refusé de signer la décision de réception des travaux en se prévalant d'un délitement des joints entre les dalles composant le parvis.

2.

Aucune des solutions de reprise préconisées par la société LINGENHELD n'ayant été approuvée par la Commune, cette dernière à, par une requête en date du 08 janvier 2016, saisi le Tribunal administratif de STRASBOURG aux fins de le voir ordonner une expertise.

Il a été fait droit à cette demande selon ordonnance du 16 mars 2016 désignant Monsieur Michel WOLFF en qualité d'Expert.

Par une ordonnance du 24 novembre 2016, les opérations d'expertise ont été étendues à la société HOLCIM BETON, fournisseur du béton utilisé pour la réalisation des travaux litigieux.

L'Expert a remis son rapport le 02 juin 2017 duquel il ressort que le parvis présente des défauts d'adhérence des dalles, une dégradation des joints et un défaut de cohésion du mortier.

3.

Dans le cadre des opérations d'expertise, la société LINGENHELD a formulé une solution de reprise des défauts d'exécution avec conservation des dalles actuellement en œuvre, pour un montant de 35 400,00 € H.T. soit 42 800,00 € T.T.C.

Les parties ont alors décidé de se rapprocher dans le cadre d'un règlement amiable du litige les opposant et sont parvenues à un accord dans les termes du présent protocole transactionnel.

CECI EXPOSE, IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1er : Objet de la transaction

La présente transaction est destinée à mettre un terme au litige qui oppose la société LINGENHELD à la Commune de WITTELSHEIM, relatif à l'exécution des travaux du lot n° 1 – VRD de l'opération d'aménagement du parvis du Monument aux Morts.

REÇU EN PREFECTURE

Application agréée E legalite com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM14_30_06

Par sa signature, les parties mettent définitivement fin à tout différend relatif aux prestations objets de ce marché et aux conditions de son exécution dont le fait générateur est antérieur au 20 septembre 2019.

<u> Article 2 : Sur les engagements de la société LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS :</u>

- a. Au titre des concessions réciproques des parties, la société LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS s'engage à assumer la charge et à procéder aux travaux de reprise des défauts affectant les ouvrages réalisés par ses soins dans le cadre de l'exécution marché visé à l'article 1 des présentes, tels que décrits dans son devis n° 17002-61 du 17 mai 2017 :
 - Dépose des dailes en place,
 - Démolition des chapes et béton,
 - Repose des pavages sur béton, réalisation des joints et pose sur barbotine,
 - Nettoyage des joints à la sciure de bois et balayage manuel,

dans le respect des règles de l'art.

Il est expressément convenu entre les parties que les travaux susmentionnés démarreront, compte tenu des contraintes de température, au plus tôt à la fin du mois de juillet 2021, en tout état de cause, à la condition qu'une température minimale de 15 °C soit constatée.

Le délai d'exécution de ces travaux est arrêté à 5 semaines.

- b. La société LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS accepte en outre de prendre à sa charge :
 - Les frais et honoraires d'expertise, arrêtés par le Tribunal administratif de STRASBOURG à la somme de 11 840,74 € T.T.C. ;
 - Un montant de 3 675,00 € H.T. soit 4 410,00 € T.T.C. au titre des honoraires d'avocats,

Soit un total de 16 250,74 € T.T.C.

Article 3: Sur les engagements de la Commune de WITTELSHEIM:

a. En contrepartie, la Commune de WITTELSHEIM renonce à toute prétention ou demande indemnitaire au titre des défauts d'exécution décrits par le rapport d'expertise du 02 juin 2017.

Elle renonce en outre à toute demande relative aux pénalités de retard contractuelles susceptibles d'être appliquées à la société LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS. En tant que de besoin, le présent protocole vaut avenant au contrat conclu le 12 septembre 2013.

b. La Commune de WITTELSHEIM s'engage également à procéder aux opérations de réception des travaux dans le délai maximum de 8 jours suivant la date à laquelle elle recevra notification de leur achèvement.

A l'issue de l'exécution des travaux, il est convenu que le décompte général et définitif du marché sera établi à solde nul, la société LINGENHELD s'estimant intégralement rémunérée des prestations exécutées.

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021

Application agrees E-legalite com

99_DE-063-216803759-20210630-DCM14_30_06

Article 4 : Sur les effets du présent protocole d'accord transactionnel :

Il est également convenu entre les parties que le présent protocole constitue une transaction et qu'elle met définitivement un terme au litige qui les oppose, conformément aux dispositions de l'article 2044 du Code Civil.

En conséquence, cet accord fait, conformément aux dispositions de l'article 2052 du code civil, obstacle à l'introduction ou à la poursuite entre les parties d'une action en justice ayant le même objet.

Fait à le

(en deux exemplaires originaux)

La Sté LINGENHELD TRAVAUX PUBLICS

La Commune de WITTELSHEIM

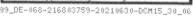
(signature suivie de la mention : Lu et approuvé - Bon pour transaction)

Pièces annexées au présent protocole :

- Devis nº 17002-61 du 17 mai 2017

le 01/07/2021

Application agréée E-legalite com





EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE WITTELSHEIM

Mercredi 30 JUIN 2021

Sous la Présidence de Monsieur Yves GOEPFERT, Maire En salle Grassegert à Wittelsheim

Conseillers élus : 33 Conseillers en fonction : 33

Présents (22 au point 1 ; 23 du point 2 à 3 ; 24 à partir du point 4) :

M. Yves GOEPFERT, M. Thierry RAUBER, Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN (à partir du point 4), M. Fabrice AMADORI, Mme Marianne KNAFEL-SCHWALLER, M. Jean-Pierre SCHWEITZER, M. Pierre WILLEMANN, Mme Anna CONSIGLIO-PARISI, M. Gilles ACKERMANN, M. Julien RIESEMANN (à partir du point 2), M. Sükrü EKENTOK, M. Thierry KILKA, M. Frédéric KRZEMINSKI, M. Denis ZIEGLER, Mme Martine RIETSCH-MICHEA, Mme Valérie FOHRER, Mme Marie-Pierre HARTZ, M. Quentin FRIED, Mme Christelle CZERW, M. Pierre GIRNY, Mme Agnès ARMSPACH, M. Jacques HOLDER, Mme Marie-France HITTER, Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN.

Membres absents ayant donné procuration (8 du point 1 à 3 et 7 à partir du point 4) :

Mme Christine DHALLENNE-HAEGELEN à M. Yves GOEPFERT (du point 1 à 3)

Mme Pascale ZIMMERMANN à M. Fabrice AMADORI

Mme Mauricette BENAZOUGUI à Thierry RAUBER

Mme Rose-Marie BECK à Mme Valérie FOHRER

M. Redouan DARKAOUI à Mme Marie-Bénédicte WEISS-HARTMANN

M. Sébastien LACH à M. Jacques HOLDER

Mme Michelle LE FLO DE KERLEAU à M. Yves GOEPFERT

M. Claude WEISS à M. Fabrice AMADORI

Membres absents (3 au point 1 et 2 à partir du point 2) :

M. Julien RIESEMANN (au point 1) Mme Magalie DESTAILLEUR Mme Marie-Thérèse JOGA

Point n° 15 : DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE PROPOSITION D'UNE NOUVELLE CHARTE CONSEILS DES QUARTIERS

Dans le cadre d'un bilan des fonctionnements des conseils de quartier et pour donner suite à une première rencontre avec les présidents des conseils de quartier le 15 septembre 2020, il a été décidé de retravailler la charte d'adhésion.

Pour y parvenir, une rencontre s'est déroulée à Kingersheim, commune où la démocratie de proximité est prédominante depuis plus de 25 ans, ceci afin de pouvoir établir un comparatif avec Wittelsheim et permettre d'imaginer des pistes d'amélioration pour notre commune.

Ainsi, afin d'améliorer le travail collaboratif avec les conseils de quartier et de permettre de recentrer les débats autour de l'intérêt général, une proposition d'une nouvelle charte

RECU EN PREFECTURE

le 01/07/2021

Application agréée E-legalite.com 99_DE-068-216803759-20210630-DCM15_30_06

a été soumise aux membres de la commission « démocratie participative » reunis le 17 mai dernier, ainsi qu'à l'ensemble des présidents des conseils de quartier le $1^{\rm er}$ juin.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la nouvelle charte d'adhésion des conseils de quartier présentée en annexe.

99_DE-068-216803759-20210630-DCM15_30_06



CHARTE DES CONSEILS DE QUARTIER

PRÉAMBULE

Être citoyen, c'est avoir le droit d'exprimer ses idées, c'est pouvoir être partie prenante dans la gestion et l'avenir de sa commune. C'est aussi se respecter mutuellement.

Améliorer le quotidien, le bien commun et le bien vivre ensemble est l'affaire de tous.

C'était pour répondre à cet objectif que la municipalité, élue en mars 2014, qu'avait été décidé de faire de la communication et de la concertation avec les habitants un axe fort et prioritaire de son action. Favoriser le lien social, développer la citoyenneté expriment une volonté politique forte et ambitieuse de solidarité et de démocratie participative.

C'est ainsi que se développent les conseils de quartier.

Après le bilan de fonctionnement de ces conseils d'un mandat, la charte est appelée aujourd'hui à évoluer.

Ces derniers ont toujours pour objet de faciliter et développer l'implication des Wittelsheimoises et Wittelsheimois dans la vie collective de leur ville.

Le présent document définit les rapports entre la ville et les conseils de quartier et formalise leurs engagements respectifs.

OBJECTIFS ET COMPOSITION

Article 1 - OBJECTIFS DU CONSEIL DE QUARTIER

Le conseil de quartier est une **instance consultative** et non décisionnelle destinée à **favoriser un dialogue** privilégié entre l'équipe municipale, les services de la ville et les habitants.

Il est à la fois un **espace d'information**, d'**échanges** et de **concertation** et un lieu de réflexion visant à l'amélioration du cadre de vie des habitants, avec un principe d'**intérêt général**.

Leurs **objectifs** sont d'être à l'écoute des habitants, d'identifier les besoins du quartier dans différents domaines et d'en informer la municipalité.

Il participe au dynamisme de la vie locale, en complémentarité avec le tissu associatif existant.

Leurs **actions** se déclinent de la façon suivante : **consultation**, **concertation** et **co-élaboration**.

REÇU EN PREFECTURE le 81/87/2821 Application agrée E-legalite com

99_DE-068-216803759-20210630-DCM15_30_06

Les conseils de quartier peuvent être consultés par le conseil municipal (ex. : refonte carte scolaire, dynamiser les commerces...), mais ils peuvent également faire des propositions spontanées pour analyse et étude.

Les anomalies détectées dans les quartiers (ex. : déchet sauvage, nids de poule dans la chaussée...) se feront via le formulaire en ligne du site internet.

Le principe de laïcité s'applique au fonctionnement des conseils de quartier.

Par la création des conseils de quartier, les élus affirment une volonté partagée :

- de renforcer les liens avec la population en favorisant le dialogue,
- · d'associer les habitants à l'action publique locale,
- d'établir des relations de confiance et de proximité.

Cette charte à vocation à évoluer au fil du temps pour s'adapter aux mieux à la vie du quartier et s'inscrit dans une démarche progressive. Chaque modification de charte fera l'objet d'une délibération du conseil municipal.



La ville de WITTELSHEIM est, pour l'organisation des conseils de quartier, répartie en 7 quartiers dont la délimitation est calquée sur celle des bureaux de vote :

- GARE/ROSSALMEND,
- AMÉLIE I/GRASSEGERT,
- GRAFFENWALD/GENÊTS/JOSEPH ELSE,
- AMÉLIE II,
- · LANGENZUG,
- · CENTRE I,
- · CENTRE II.

Ces périmètres ainsi définis pourront être modifiés dans le respect des engagements pris et en accord avec les élus et les conseils de quartier.

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Article 3 - RÔLE DES MEMBRES DES CONSEILS DE QUARTIER

Chaque conseil de quartier est composé d'un bureau avec son président, son viceprésident, son secrétaire et ses assesseurs.

3.1 - Rôle et engagement des membres

- Chaque membre s'engage, dans le cadre d'une mission volontaire, à œuvrer pour et dans l'intérêt général de la ville, du quartier et de ses habitants.
- Chacun respecte les libertés individuelles et les principes de non-discrimination de quelque ordre que ce soit.
- Chacun se mobilise pour contribuer à la sérénité des débats et à respecter la liberté de parole ou de participation des autres membres du conseil.
- Le conseil ne peut s'exprimer que d'une seule voix, ses membres doivent respecter la règle majoritaire.
- La participation aux réunions est bénévole, volontaire et individuelle.
- Au sein des conseils, la parole est libre et respectueuse des opinions des membres.

3.2 - Adhésion

Tous les habitants du quartier peuvent faire partie du conseil de quartier.

Tout citoyen voulant intégrer le conseil de quartier pourra en faire la demande. Chaque conseil de quartier peut décider d'accepter de nouveaux membres en son sein en cours de mandat.

3.3 - Durée

La durée de mandat des conseillers de quartier est de 3 ans, renouvelable par tacite reconduction. À l'issue d'une période de trois ans, des réunions de renouvellement sont organisées. Tous les habitants du quartier y sont invités.

3.4 - Vacance et remplacement

En cas de démission (par écrit à M. le maire) du président, de son vice-président ou du secrétaire, de nouvelles élections seront mises en place au sein du conseil de quartier.

Le conseil de quartier peut proposer au président et à l'élu délégué au conseil de quartier de déclarer démissionnaire d'office un membre reconnu absent trois fois consécutives sans justification.

Application agréée E-legalite.com

Le membre du conseil de quartier quittant son quartier sera remplacé.

Un membre du conseil de quartier pourra être exclu s'il contrevient aux principes fondamentaux énoncés dans la présente charte. Le maire pourra procéder à son exclusion sur proposition du président.

Article 4 - COMPOSITION DES CONSEILS DE QUARTIER

4.1 - Composition

Leur nombre est variable mais doit compter un minimum de 5 et le nombre doit être impair.

Le bureau sera composé de 5 personnes : 1 président(e), 1 vice-président(e), 1 secrétaire et 2 assesseurs.

Les élus ne peuvent pas être président(e), vice-président(e) et secrétaire des conseils de quartier.

Le/la président(e), le/la vice-président(e) et le/la secrétaire sont élus par leurs membres parmi les conseillers de quartiers volontaires. Le conseil de quartier élit à bulletins secrets son/sa président(e), son/sa vice-président(e) et son/sa secrétaire pour une durée de trois ans, à la majorité simple à un tour (plus de voix, même si elle ne réunit pas forcément la moitié des voix plus une). En cas d'égalité, le/la candidat(e) le plus âgé(e) sera retenu(e).

4.2 - Président(e)

Le/la président(e) est responsable du déroulement des réunions. Il/elle fixe l'ordre du jour en concertation avec les membres de son bureau.

Il/elle anime l'équipe du conseil de quartier, veille à l'expression de chacun, il/elle tient ses membres informés des problèmes soulevés par les habitants du quartier, des démarches entreprises et des décisions de la municipalité.

Il/elle coordonne les éventuels groupes de travail thématiques et en organise la composition.

Il/elle doit par ailleurs assurer une véritable interface entre le conseil de quartier et la municipalité, dans un esprit d'ouverture, de dialogue et de concertation entre les habitants et les élus.

4.3 - Vice-président(e)

Il/elle seconde le/la président(e) dans ses missions et le remplace si nécessaire. Des tâches spécifiques pourront lui être confiées selon la volonté de chaque conseil de quartier.

4.4 - Secrétaire

Il/elle prépare les convocations et rédige les comptes-rendus qu'il/elle transmet au président puis, après validation, il/elle les diffuse aux membres du bureau et à la municipalité.

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021

Application agréée E-legalite com 99_DE-068-216803759-20210830-DCM15_30_08

4.5 - Rôle de l'adjoint(e) délégué(e) à la démocratie participative

Il/elle anime la démocratie participative au sein de la ville. Il/elle est l'interface avec le maire et ses services.

Il/elle peut se saisir de tout sujet qu'il considère comme commun à plusieurs quartiers.

Il/elle est l'arbitre dans tout différend entre les conseils.

Il/elle veille au respect de la présente charte par les différents acteurs.

4.6 - Rôle du conseiller(ère) municipal(e) déléqué(e) aux conseils de quartier

Il/elle travaille en relation étroite avec l'adjoint(e) référent à la démocratie participative.

Il/elle représente la municipalité aux réunions de conseil de quartier.

Il/elle suit la réalisation des engagements et garantit la bonne organisation de la démocratie participative dans les conseils de quartier.

Il/elle se positionne comme un relais entre les membres du conseil et la municipalité.

Il/elle peut apporter des informations et des éclairages sur les sujets évoqués s'il/elle en a connaissance et soutenir les projets proposés par le conseil.

Article 5 - RÉUNION

Le conseil de quartier se réunit au minimum 2 fois par an, libre à chaque conseil et se réunira autant de fois qu'il le décide.

Les réunions ont lieu à l'initiative du bureau (président(e), vice-président(e), secrétaire, assesseurs) qui en établit l'ordre du jour.

Elles se tiennent dans un local mis à disposition par la ville ou par une association.

Une réunion de tous les conseils de quartier a lieu au moins une fois par an en mairie, pour dresser un bilan des actions menées dans l'année, de leur fonctionnement et dessiner les perspectives.

Le compte-rendu est assuré par le/la secrétaire et transmis au service communication et démocratie participative de la ville, chargé de le diffuser auprès des élus et des services concernés.

Aux questions posées par le conseil de quartier, une réponse est due par les élus en collaboration avec les services concernés.

Le bureau est chargé de faire respecter la présente charte.

REÇU EN PREFECTURE le 01/07/2021

Application agréee E-legalite com 99 DE=068=216803759=20210630=DCM15_30_

Article 6 – ENGAGEMENT DE LA VILLE VIS-À-VIS DES CONSEILS DE QUARTIER

- Être dans une démarche participative et de concertation,
- Informer les conseils de quartier des projets qui les concernent,
- Communiquer les dates des conseils municipaux aux présidents des conseils de quartier,
- Enregistrer les demandes, les propositions et les porter à la connaissance de la municipalité et/ou des services concernés pour donner suite, apporter systématiquement une réponse aux conseils de quartier,
- Assurer la diffusion des comptes rendus auprès des élus, des présidents de conseil de quartier et des services concernés,
- Soutenir les conseils de quartier dans leur mission par la mise à disposition de moyens logistiques municipaux (photocopies, prêt de matériel, de salles, ...) après validation des projets par la municipalité,
- Participer à leur réunion selon les sujets abordés.

Article 7 - ENGAGEMENTS DES CONSEILS DE QUARTIER VIS-À-VIS DE LA VILLE

- o Être bienveillant et dans un échange constructif, garder le sens de l'intérêt général,
- o Transmettre régulièrement les comptes-rendus des réunions,
- o Faire preuve de mesure, de discrétion et de réserve,
- Organiser avec les élus les réunions publiques de quartier,
- Respecter la charte.

Le statut de conseiller de quartier n'ouvre aucun droit et ne confère aucun pouvoir particulier.

CONCLUSION

La mise en place de ces conseils de quartier est un pari sur l'avenir lancé par l'équipe municipale pour construire ensemble, élus et habitants, le bien vivre dans une ville plus solidaire et citoyenne.